Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Moderne de Céramique « SOMOCER »

Siège social : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 novembre 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	***Note***	***2025***	***2024***
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 408 860	7 391 830
Moins : amortissements		(7 303 494)	(6 636 347)
	V.1	**105 366**	**755 483**
Immobilisations corporelles		268 514 756	264 548 850
Moins : amortissements et provisions		(166 293 429)	(156 110 077)
	V.2	**102 221 327**	**108 438 773**
Immobilisations financières		22 009 892	22 327 926
Moins : provisions		(4 286 626)	(4 009 016)
	V.3	**17 723 266**	**18 318 910**
Autres actifs non courants	V.4	8 096 051	10 388 888
Total des actifs non courants		**128 146 010**	**137 902 054**
Actifs courants			
Stocks		61 369 126	68 860 925
Moins : provisions		(3 724 802)	(2 415 118)
	V.5	**57 644 324**	**66 445 807**
Clients et comptes rattachés		77 378 299	102 802 141
Moins : provisions		(24 707 033)	(22 482 166)
	V.6	**52 671 266**	**80 319 975**
Autres actifs courants		38 858 041	40 699 826
Moins : provisions		(3 575 587)	(2 711 190)
	V.7	**35 282 454**	**37 988 636**
Placements courants & autres actifs financiers	V.8	4 235 158	5 701 769
Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	1 164 231	6 949 656
Total des actifs courants		**150 997 433**	**197 405 843**
Total des actifs		***279 143 443***	***335 307 897***

Bilan consolidé au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	*Note*	*2025*	*2024*
Capitaux propres			
Capital social		40 656 000	40 656
Actions propres		(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves consolidées		(12 889 044)	(889 656)
Autres capitaux propres		8 566 459	8 840 741
Résultats reportés		(54 942 219)	(23 692 832)
Capitaux propres - part du Groupe		**(19 608 804)**	**23 914**
Intérêts minoritaires		3 492 294	9 352
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		**(16 116 510)**	**33 266**
Résultat de l'exercice - part du Groupe		(36 476 834)	(43 516 501)
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		(6 144 833)	(5 059 348)
Total des capitaux propres consolidés	V.10	**(58 738 177)**	**(15 309 408)**
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	V.11	8 810 187	8 139 084
Emprunts	V.12	16 691 695	19 590 033
Autres passifs non courants	V.13	104 866 713	83 241 211
Total des passifs non courants		**130 368 595**	**110 970 328**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.14	39 980 878	50 928 827
Autres passifs courants	V.15	27 955 450	34 249 234
Autres passifs financiers	V.16	107 224 896	115 266 592
Concours bancaires	V.17	32 351 801	39 202 324
Total des passifs courants		**207 513 025**	**239 646 977**
Total des passifs		**337 881 620**	**350 617 305**
Total des capitaux propres et passifs		***279 143 443***	***335 307***

Etat de Résultat consolidé

Au 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	*2 025*	*2 024*
Produits d'exploitation			
Revenus	VI.1	84 064 651	88 933 055
Autres produits d'exploitation	VI.2	1 089 246	1 637 061
Total des produits d'exploitation		***85 153 897***	***90 570 116***
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis & encours	VI.3	(6 099 148)	(9 292 706)
Achats consommés	VI.4	(49 268 317)	(56 786 194)
Charges de personnel	VI.5	(21 410 408)	(21 301 274)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.6	(22 892 315)	(26 664 952)
Autres charges d'exploitation	VI.7	(11 953 450)	(9 018 321)
Total des charges d'exploitation		***(111 623 638)***	***(123 063 447)***
Résultat d'exploitation		***(26 469 741)***	***(32 493 331)***
Charges financières nettes	VI.8	(17 475 825)	(16 676 834)
Revenus des placements		1 741 716	2 156 154
Autres gains ordinaires	VI.9	2 001 278	333 810
Autres pertes ordinaires	VI.10	(1 831 788)	(1 384 799)
Résultat des activités ordinaires avant		***(42 034 360)***	***(48 065 000)***
Impôt sur les sociétés		(587 307)	(510 849)
Résultat net de l'exercice		**(42 621 667)**	**(48 575 849)**
Résultat de l'exercice - part du Groupe		***(36 476 834)***	***(43 516 501)***
Résultat de l'exercice - intérêts		***(6 144 833)***	***(5 059 348)***

Etat de flux de trésorerie consolidé

Au 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2025	***2024***
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net consolidé	(42 621 667)	(48 575 849)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions		
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	(454 280)	(454 280)
Effet des modifications comptables	(383 579)	-
Variation des stocks	7 491 799	16 225 914
Variation des créances	25 423 842	27 121 605
Variation des autres actifs	1 841 785	(2 173 267)
Variation des fournisseurs d'exploitation	(10 947 949)	(16 277 544)
Variation des autres dettes	(6 293 785)	4 392 140
Encaissements/décaissement sur placements courants	1 466 612	8 599 759
Flux de trésorerie générés par de l'exploitation	***(1 584 908)***	***15 523 430***
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp et charges	(8 354 918)	(6 288 933)
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	318 034	(4 823 700)
Flux de trésorerie affectés à l'investissement	***(8 036 884)***	***(11 112 633)***
Flux de trésorerie liés au financement		
Opérations sur le capital	30 758	149 066
Encaissements/Remboursement des emprunts (net)	10 685 468	(1 619 124)
Flux de trésorerie générés par les/(affectés aux)	***10 716 226***	***(1 470 058)***
Variation de trésorerie	***1 094 434***	***2 940 739***
Trésorerie au début de l'exercice	***(32 252 668)***	***(35 193 407)***
Trésorerie à la clôture de l'exercice	***(31 158 234)***	***(32 252 668)***

Notes aux
Etats financiers consolidés

I. Présentation du groupe « SOMOCER »

Le Groupe « SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique « SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», «SMC», «3S Trading», «Idéale transport» et la «Société Périmètre de gestion».

1. Structure juridique du groupe

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) **:** La Société Tunisienne d'Email S.A («SOTEMAIL» ou «société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center «ABC» est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 3.000.000 DT, divisé en 30.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) **:** La société «SMC SA» est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING :** La société «3S TRADING» est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.

- **SOMOCER transport :** La société «SOMOCER de transport» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.

- **Société périmètre de gestion :** La société «Périmètre de gestion» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2020 avec un capital social de 12.810.000 dinars qui est composé de 1.281.000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 99,95% par SOMOCER et 0,05% par SOTEMAIL. La société a pour objet la gestion des actifs du groupe.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun.

Participations et organigramme du groupe

La participation de la société «SOMOCER» dans les filiales se détaille comme suit :

- La société «SOMOCER» détient 21.948.821 actions sur les 34.513.514 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 63,59 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 1.000.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 147.867-parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 84.52%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 19.900 parts sur les 30.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 10 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 87.74%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 44.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce détiennent 21.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 58.17%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- La société «SOMOCER» détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,70%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Somocer transport. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 99.700 parts sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 77,6%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société «SOMOCER» détient 1 280 400 parts sur les 1 281 000 parts sociales formant le capital de la Société Périmètre de Gestion. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 600 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 99,98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

Société	***Position***	***Capital social***	***Pourcentage d'intérêt 2025***	***Méthode de consolidation***
SOMOCER	Mère	40 656 000	100.00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	34 513 514	63.59%	Intégration globale
ABC	Filiale	10 000 000	84.52%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	3 000 000	87.74%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	58.17%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96.70%	Intégration globale
SOMOCER transport	Filiale	1 704 000	77.95%	Intégration globale
SPG	Filiale	12 810 000	99.98%	Intégration globale

2. *Sociétés exclues du périmètre de consolidation*

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2025 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 575 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).
- Participation dans la société Media plus de 75 mille DT (soit 75% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.

Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire («SOMOSAN») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.325 mille DT (28% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

II. Faits marquants de l'exercice

1) Difficultés opérationnelles et financières

Le Groupe SOMOCER connait des difficultés opérationnelles et financières depuis l'année 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière des deux sociétés. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par le Groupe ayant atteint 129.785 mille DT au 31 décembre 2025 en tenant compte de la perte enregistrée au cours de l'exercice 2025 s'élevant à 42.622 mille DT.

Face à cette situation, le management du Groupe ont entrepris un nombre d'actions afin de redresser leurs situations financières. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales

- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier ;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants ;

- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement ;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023, 2024, 2025 et 2026 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale ;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de chacune des sociétés SOMOCER et SOTEMAIL, les représentants de la STEG, de la CNSS, la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement des sociétés du Groupe et à préserver leurs capacités de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Sur la base de ces éléments, le management du groupe a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que le Groupe serait en mesure d'honorer leurs engagements et redresser leurs situations financières. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié du support financier de l'un des principaux actionnaires (la société AGRIMED) qui s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

2) Contrôle douanier

La société SOMOCER a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier. Au 31 décembre 2025, le montant en cours de justification s'élève à 2,7 millions de dinars. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023 et 2024, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier qui a abouti en 2022 à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars.

La provision constatée à ce titre s'élève au 31 décembre 2025 à 3,7 millions de dinars.

3) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 avril 2024 le gel des comptes bancaires en mai en juin 2024 des sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL, SOMOCER NEGOCE, SOMOCER Transport, ABC et SMC) et leurs mises sous administration d'un mandataire judiciaire. Ce gel est levé suite à la désignation, de mandataires de justice chargés de la gestion de ces sociétés jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

III. Méthodes et modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les huit filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés.

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

2. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

(a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et

(b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairement) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.
Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme :

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme :

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien («DT») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

V. Notes relatives au bilan

V.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc.2025**	**Déc.2024**
Logiciels	653 058	636 027
Fonds de commerce Somocer	30 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	4 809 833	3 636 399
Fonds de commerce Hammamet	800 000	1 661 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	-	14 185
Fonds de commerce SPG	28 437	28 437
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
Total des immobilisations incorporelles brutes	**7 408 860**	**7 391 830**
Amortissements cumulés	(6 215 962)	(5 548 815)
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	(1 087 532)	(1 087 532)
Total des immobilisations incorporelles nettes	**105 366**	**755 483**

V.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Terrains	8 458 583	8 458 583
Constructions	42 889 241	42 773 661
Installations techniques matériels et outillage	171 995 302	169 113 653
Matériels de transport	5 980 106	6 629 205
Installations générales, agencements et aménagements	19 904 265	20 034 315
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 962 725	2 901 393
Immobilisations en cours	3 187 002	1 817 999
Immobilisations à statut juridique particulier	13 137 532	12 820 041
Total des immobilisations corporelles brutes	**268 514 756**	**264 548 850**
Amortissements cumulés	(165 699 784)	(155 516 432)
Provisions pour dépréciation	(593 645)	(593 645)
Total des immobilisations corporelles nettes	**102 221 327**	**108 438 773**

V.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	% de détention	Déc. 2025	Déc.2024
Titres BTS	0.07%	10 000	10 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 172	1 836 172
Titres SANIMED	12,6%	3 253 000	3 253 000
Titres Saphir International Trading	100%	575 000	575 000
Titres SOMOSAN (*)	28%	3 325 000	3 325 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	143 600	143 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 130	214 130
Prêt AB Corporation		7 458 187	8 420 951
Personnel, prêts à plus d'un an		34 749	59 973
Dépôts et cautionnements		2 985 190	2 315 236
Media plus	75%	75 000	75 000
Autres titres non consolidés		645 426	645 426
Total des immobilisations financières brutes		**22 009 892**	**22 327 926**
Provisions pour dépréciation		(4 286 626)	(4 009 016)
Total des immobilisations financières nettes		**17 723 266**	**18 318 910**

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

V.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Frais préliminaires	21 026 315	19 804 469
Charge à répartir	24 135 132	23 538 068
Actifs d'impôts différés	60 462	63 782
Autres actifs non courants bruts	**45 221 909**	**43 406 319**
Amortissements & résorptions	(37 125 858)	(33 017 431)
Autres actifs non courants nets	**8 096 051**	**10 388 888**

V.5 Stocks (En DT)

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Matières premières	26 570 759	27 893 521
Consommables et pièces de rechange	3 936 232	4 005 282
Produits finis	27 277 146	33 447 771
Marchandises	3 487 497	3 514 351
Stock en transit	97 492	-
Total des stocks bruts	**61 369 126**	**68 860 925**
Provisions pour dépréciation	(3 724 802)	(2 415 118)
Total des stocks nets	**57 644 324**	**66 445 807**

V.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	59 351 762	86 107 104
Clients avoir à établir	(1 413 549)	(927 831)
Clients douteux ou litigieux	19 440 086	17 622 868
Total des comptes clients bruts	**77 378 299**	**102 802 141**
Provisions pour dépréciation	(24 707 033)	(22 482 166)
Total des comptes clients nets	**52 671 266**	**80 319 975**

V.7 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Fournisseurs, avances et acomptes	712 086	681 892
Personnel, avances et acomptes	1 221 918	970 295
Etat, impôts et taxes	21 812 531	22 119 620
Débiteurs divers	13 763 520	12 523 469
Charges constatées d'avance	1 027 644	886 156
Produits à recevoir	73 185	1 418 571
Blocage de fonds	16 052	1 894 784
Comptes d'attente	231 105	205 039
Total des autres actifs courants bruts	**38 858 041**	**40 699 826**
Provisions pour dépréciation	(3 575 587)	(2 711 190)
Total des autres actifs courants nets	**35 282 454**	**37 988 636**

V.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)

Le solde des placements courants et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Billets de trésorerie AB CORPORATION	2 400 000	3 900 000
Billets de trésorerie SANIMED	500 000	9 934
Placements SICAV	-	355 581
Placement à la AFC	5 378	1 833
Placement à la BH	5 063	-
Echéance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	962 764	934 421
Billet de trésorerie ABC Gros	361 953	500 000
Total des placements courants & autres actifs financiers	**4 235 158**	**5 701 769**

V.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Valeurs en coffre	-	8 167
Banques	1 120 897	6 909 049
Caisses	72 670	32 440
Provision dépréciation actifs financiers	(29 336)	-
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**1 164 231**	**6 949 656**

V.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves consolidées	(35 757 011)	(23 757 624)
Autres capitaux propres	**8 566 459**	**8 840 741**
- Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
- Subventions d'investissement	1 566 459	1 840 741
Résultats reportés	(54 942 219)	(23 692 832)
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Total des CP avant résultat- part du groupe	**(19 608 803)**	**23 914 253**
Intérêts minoritaires	3 492 294	9 352 188
Total des CP avant résultat de l'exercice	**(16 116 509)**	**33 266 441**
Résultat de l'exercice - part du groupe	(36 476 834)	(43 516 501)
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	(6 144 833)	(5 059 348)
Total des capitaux propres consolidés	**(58 738 176)**	**(15 309 408)**

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	**31/12/2024**	**Affectation du résultat**	**Quote part sub. d'invest°**	**Var % d'interets**	**Modification comptable**	**Autres mouvements**	**Résultat de l'exercice**	**31/12/2025**
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	-1 000 000	-	-	-	-	-	-	-1 000 000
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	-	-	7 000 000
Prime d'émission	14 755 569	-	-	-	-	-	-	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	-	2 965 154
Résultats reportés	-23 692 832	-31 249 387	-	-	-	-	-	-54 942 219
Subventions d'investissement	1 840 741	-	-274 282	-	-	-	-	1 566 459
Réserves consolidées	-23 757 624	-12 267 114	-114 679	574 785	-223 138	30 758	-	-35 757 011
Total des CP avant résultat- part du groupe	**23 914 253**	**-43 516 501**	**-388 961**	**574 785**	**-223 138**	**30 758**	**-**	**-19 608 803**
Intérêts minoritaires	9 352 188	-5 059 348	-65 320	-574 785	-160 441	-	-	3 492 294
Total des CP avant résultat de l'exercice	**33 266 441**	**-48 575 849**	**-454 281**	**-**	**-383 579**	**30 758**	**-**	**-16 116 509**
Résultat de l'exercice - part du groupe	-43 516 501	43 516 501	-	-	-	-	-36 476 834	-36 476 834
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	-5 059 348	5 059 348	-	-	-	-	-6 144 833	-6 144 833
Total des capitaux propres consolidés	**-15 309 408**	**-**	**-454 281**	**-**	**-383 579**	**30 758**	**-42 621 667**	**-58 738 176**

V.11 Provisions pour risques et charges (En DT).

Le détail des Provisions pour risques et charges se présente comme suit :

Désignation	**Mt en dinars**
Provision pour risque & charges exercice 2024	**8 139 084**
Dotation sur provision pour Risques & charges	2 080 000
Reprise sur provision pour Risques & charges	1 408 898
Provision pour risque & charges exercice 2025	**8 810 187**

V.12 Emprunts (En DT)

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Emprunt ATTIJARI	234 278	996 223
Emprunt AB	675 103	975 103
Emprunt STB	2 589 185	5 709 283
Emprunt BNA	843 633	1 805 155
Emprunt BH	11 642 205	7 559 322
Emprunt BIAT	300 000	600 000
Emprunt UIB	179 705	375 747
Encours leasing à plus d'un an	227 586	1 563 166
Dettes envers les parties liées	-	6 034
Total des emprunts	**16 691 695**	**19 590 033**

V.13 Autres passifs non courants (En DT)

Les Autres passifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Etat, reconnaissance de dette	92 800 354	83 241 211
Dettes envers les sociétés de groupe	2 891 630	
Arrangement STEG	9 174 729	
Total des autres passifs non courants	**104 866 713**	**83 241 211**

V.14 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Fournisseurs d'exploitation	38 379 672	50 774 869
Fournisseurs d'immobilisation	46 756	46 757
Fournisseurs - factures non parvenues	1 554 450	107 201
Total des fournisseurs	**39 980 878**	**50 928 827**

V.15 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Dettes dûes au personnel	2 722 341	2 453 636
Dettes sociales et fiscales	21 050 167	25 394 615
Créditeurs divers	7 468	160 025
Obligations cautionnées	629 607	1 476 494
Charges à payer	3 387 029	4 462 193
Clients, avances et acomptes	122 189	269 238
Produits constatés d'avance	-	25 803
Actionnaires dividendes à payer	36 649	7 230
Total des autres passifs courants	**27 955 450**	**34 249 234**

V.16 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Échéances à moins d'un an sur emprunts	28 040 553	21 019 925
Encours leasing à moins d'un an	2 496 250	3 276 059
Intérêts courus non échus sur emprunts	2 622 316	2 450 075
Charge à payer échelle d'intérêt	532 917	897 442
Préfinancement export	4 080 000	4 512 000
Préfinancement stocks	14 083 126	15 209 777
Billets de trésorerie	-	1 000 000
Mobilisation de créances	490 570	1 569 709
Crédits de financement	21 947 685	17 099 977
Effets escomptés non échus	32 931 479	48 231 628
Total des autres passifs financiers	**107 224 896**	**115 266 592**

V.17 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 32.351.801 DT contre 39.202.324 DT au 31 décembre 2024 et correspondent à des découverts bancaires.

VI. Notes relatives à l'état de résultat

VI.1 Revenus (En DT)

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Ventes locales	70 411 700	73 789 933
Ventes en suspension et à l'exportation	9 797 140	10 894 530
Ventes électricité	3 855 811	4 248 592
Total revenus	**84 064 651**	**88 933 055**

VI.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Loyers	185 246	719 924
Résorption des subventions d'investissements	454 281	454 281
Autres produits d'exploitation	449 719	462 856
Total des autres produits d'exploitation	**1 089 246**	**1 637 061**

VI.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation de 6.099.148 DT en 2025 contre une variation de 9.292.706 DT en 2024.

VI.4 Achats consommées (En DT)

Les achats consommés se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Achats de marchandises consommées	18 570 795	28 094 715
Consommations énergétiques	12 537 440	11 955 856
Autres achats non stockés	13 449 094	12 364 058
Achats consommés de PSF	4 703 662	4 371 565
Achat de sou traitance	7 325	
Total des achats consommés	**49 268 317**	**56 786 194**

VI.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Salaires et compléments de salaires	17 308 343	17 210 951
Charges sociales légales	4 102 065	4 090 323
Total des charges de personnel	**21 410 408**	**21 301 274**

VI.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Dotation aux amortissements des immobilisations	11 086 824	11 227 110
Résorption des frais préliminaires	4 108 427	7 948 247
Dotations aux provisions	8 207 542	8 180 464
Reprise de provisions	(510 478)	(690 869)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	**22 892 315**	**26 664 952**

VI.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2025	Déc.2024
Achats non stockés	440 303	
Loyers et charges locatives	1 593 219	1 459 552
Primes d'assurance	1 235 350	717 508
Entretien et réparation	1 158 483	1 117 009
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 616 396	983 862
Publicité, publications, relations publiques	373 303	129 658
Frais postaux et de télécom.	117 139	112 693
Autres services extérieurs	794 514	220 681
Transport sur ventes	1 647 299	2 262 984
Voyages et déplacements	121 448	76 514
Missions, Réceptions	471 169	396 890
Dons et subventions	156 736	169 048
Services bancaires et financiers	1 662 377	1 336 261
Impôts et taxes	563 923	506 113
Commissions sur ventes	94 788	83 418
Jetons de présence	0	168 754
Transfert de charges	-92 994	-722 624
Total des autres charges d'exploitation	**11 953 450**	**9 018 321**

VI.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2025	Déc.2024
Intérêts bancaires et leasing	17 387 583	16 604 411
Escomptes accordés	692 975	403 199
Intérêts du leasing		
Intérêt sur prorogation clients	0	
Actualisation des titres de placements	-94 780	-163 625

Différences de change nettes	-509 953	-167 151
Gains de change		
Total des charges financières nettes	**17 475 825**	**16 676 834**

VI.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Plus-value sur cession des immobilisations	9 701	10 000
Gains sur éléments non récurrents	1 991 577	190 616
Autres gains ordinaires	-	133 194
Total des autres gains ordinaires	**2 001 278**	**333 810**

Les gains sur éléments non récurrents, s'élevant à 1 991 577 DT, correspondent principalement à l'abandon des pénalités fiscales relatives aux créances fiscales impayées, bénéficiant des mesures d'amnistie fiscale prévues par l'article 69 de la loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026.

VI.10 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires, s'élevant à 1 831 788 DT, correspondent aux pénalités de retard encourues au titre des déclarations fiscales mensuelles, notamment celles relatives créances fiscales impayées réglés hors des délais légaux.

VI.11 Note sur la trésorerie à la clôture de l'exercice (En DT)

Le solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à (31.158.234) DT contre (32.252.668) DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	**Déc. 2025**	**Déc.2024**
Liquidités & équivalents de liquidités	1 193 567	6 949 656
Concours bancaires	32 351 801	39 202 324
Total trésorerie à la clôture de l'exercice	**(31 158 234)**	**(32 252 668)**

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2025 se détaillent comme suit :

En DT	Ventes	Achat
SANIMED	-	251 665
AGRIMED	1 540 935	-
SANIMEUBLE	-	73 879
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 070 921	-
Total	**2 611 856**	**325 544**

VII.2 Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant 2025 se détaillent comme suit :

 - Société Périmètre de gestion : 26.806 DT
 - Société ABC : 20.543 DT
 - Société SOTEMAIL : 1.574.242 DT

 Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- En date du 1er janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.523.415 DT dont 237.238 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 219.665 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 219.446 DT hors taxes.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société SANIMED pour un montant s'élevant à 250.000 DT pour une période de 360 jours commençant le 8 décembre 2025 avec une date d'échéance au 3 décembre 2026 et avec un taux d'intérêt de 0% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.
- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

 Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 Mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

 Un deuxième échéancier a été établi en date du 1er janvier 2024, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 1.805.948 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%.

 Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société " SOTEMAIL " au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 134.503 DT hors taxes.
- En date du 1er janvier 2023, SOTEMAIL a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant de prêt restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1.546.648 DT dont 145.408 DT payables à moins d'un an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par SANIMED pour un montant de 250.000 DT, commençant le 07 décembre 2025 et échéant le 03 décembre 2026 sans intérêt.
- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation » pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :
 - Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 02 novembre 2019 avec une date d'échéance au 04 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé, une première fois en 2021, une deuxième fois en 2022, une troisième fois en 2023 et une

quatrième fois en 2024 avec une date d'échéance au 18 avril 2025. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 75.103 DT. En 2025, le biller de trésorerie n'a pas été renouvelé.

- Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 23 novembre 2019 avec une date d'échéance au 25 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé en 2024 avec une date d'échéance au 9 mai 2025. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 67.593 DT. En 2025, le biller de trésorerie n'a pas été renouvelé.

Le compte « débiteurs divers » ouvert au nom de la société « AB CORPORATION » chez la « Société Moderne de Conditionnement-SMC » s'élève à 792.804 DT à la date du 31 décembre 2025 et représente le montant des intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie émis par cette dernière.

- Une convention a été signée entre SOMOCER NEGOCE et SOTEMAIL pour régulariser des dettes antérieures d'un montant total de 2.172.971 DT. En conséquence de cette convention, des charges d'intérêts s'élevant à 138.449 DT hors taxes ont été comptabilisées en 2025, calculées à un taux d'intérêt de 8%, avec un remboursement prévu sur une période de 10 ans. Cette nouvelle entente représente un engagement financier substantiel de ce prêt figurant parmi les passifs de la société s'élève à 1.552.122 DT au 31 décembre 2025 dont 206.950 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 206.950 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Le produit d'intérêt constaté par la société au titre de l'année 2025 s'élève à 138.450 DT hors taxes n'a pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- Une convention a été signée entre SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION où cette dernière reconnaît être débitrice envers SOMOCER NEGOCE pour un montant total de 6.091.242 DT. Elle s'engage à régler cette dette sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt de 8%. Les produits financiers générés par cette convention se sont élevés à 388.099 DT hors taxes en 2025. Le solde en principal de ce prêt figurant parmi les actifs de la société s'élève à 4.350.888 DT au 31 décembre 2025.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » en date du 01 janvier 2022 pour un montant de 800.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC » en 2025 s'élève à 58.564 DT. Ce billet de trésorerie à fait l'objet d'un remboursement intégral en 2025.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 02 janvier 2022 pour un montant de 700.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2025 s'élève à 23.408 DT. Ce billet de trésorerie à fait l'objet d'un remboursement intégral en 2025.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 14 décembre 2018 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 9%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2025 s'élève à 11.959 DT. Ce billet de trésorerie à fait l'objet d'un remboursement intégral en 2025.

VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

- ***Société SOMOCER***

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	
Crédits de gestion	2 585 000	**STB**	
CMT STB 347	347 000	**STB**	
CMT STB 90	900 000	**STB**	Titre Foncier n° 7-048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m²
CMT STB 22	220 000	**STB**	Titre foncier n° 7-046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m²
CMT STB 232	232 000	**STB**	Titre foncier n° 7-047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m²
CMT STB 88	880 000	**STB**	Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 60-m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100
CMT STB 356	356 000	**STB**	
CMT STB 172	172 000	**STB**	
CMT STB 520	5 200 000	**STB**	
CMT STB 5 926	5 926 000	**STB**	Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 4-00-m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100
	40 083 000		
Crédit de gestion	425 000	**AB**	Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 89-m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100
CMT AMEN BANK 250	250 000	**AB**	
	675 000		
Crédit de gestion	770 000	**BNA**	Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²
CMT 154	154 000	**BNA**	
CMT 200	200 000	**BNA**	
CMT 100	100 000	**BNA**	
CMT 100	100 000	**BNA**	
CMT 800	800 000	**BNA**	
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	**UIB**	
	5 020 000		
Crédit de gestion	588 125	**UIB**	
	5 608 125		
Crédit de gestion	2 490 000	**BIAT**	
Crédit de gestion	5 700 000	**ATTIJARI BANK**	
CMT 1 066	1 066 666	**UBCI**	
CMT 1 500	-	**BIAT**	
Total général	**82 349 666**		

Société ABC

Banque	***Montant du crédit (En DT)***	**Type de l'engagement donné**
AMEN BANK	2 500 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	1 150 000	
STB	1 700 000	
BTK	1 750 000	
ATTIJARI BANK	1 250 000	
AMEN BANK	*1 785 000*	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
ATTIJARI BANK	*900 000*	
BIAT	*300 000*	
AMEN BANK	*116 000*	Effets escomptés et non échus
STB	*156 101*	
ATTIJARI BANK	*28 416*	

- ***Société SOTEMAIL***

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	**632 809**	**STEG**	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'elecricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
- Nantissements	**1,45 MD**	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,8 MD	**ATTIJARI**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,742 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	5 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,5 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,54 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,7 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,35 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	7,3 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,05 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,5 MD	**BTK**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,45 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,4 MD	**STB**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	2,3 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,75 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	14,145 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,8 MD	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	**BTK**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
	2,8 MD	**BTK**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	6,855 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	0,145 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	**BNA**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,8 MD	**UBCI**	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4,4 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	**BH**	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures	**16,8 MD**		

IX. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

1) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement des sociétés SOMOCER et SOTEMAIL, en remplacement des mandataires précédents, avec obligation de signature conjointe pour toute opération tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER et SOTEMIL ont convenu, le 30 janvier 2026, d'échéanciers de règlement avec l'administration fiscale portant respectivement sur 7.995 mille dinars et 8.125 mille dinars. Ces accords leur ont permis de bénéficier de l'abandon des pénalités fiscales, à hauteur respectivement de 2.413 mille dinars et de 1.793 mille dinars au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

X. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Groupe SOMOCER

Introduction

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Dans ce cadre, le Groupe SOMOCER présente, à travers la présente note, les principaux facteurs ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité, sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

SECTION 1 — GOUVERNANCE ESG

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration du Groupe SOMOCER assure la supervision de la stratégie générale du Groupe, de ses orientations de développement, de sa situation financière et des principaux risques susceptibles d'affecter la pérennité de ses activités. La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et la coordination des différentes fonctions opérationnelles, techniques, administratives et financières concernées.

Dans ce cadre, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives du Groupe SOMOCER sont pris en considération dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de gestion des risques du Groupe.

À ce stade, les modalités de suivi des enjeux ESG par les organes de gouvernance, notamment leur fréquence d'examen, ne sont pas formalisées.

1.2. Comités concernés

À ce stade, le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'un comité formellement dédié au pilotage des enjeux ESG. Les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans le cadre des structures existantes du Groupe, selon la nature des enjeux et les attributions des fonctions concernées.

Dans le cadre du renforcement progressif de sa gouvernance ESG, le Groupe prévoit de formaliser davantage les modalités de coordination et de suivi des principaux enjeux ESG, en s'appuyant notamment sur les structures existantes et, le cas échéant, sur des instances dédiées.

1.3. Départements et équipes impliqués

La prise en compte des enjeux ESG repose sur la contribution des différentes fonctions du Groupe SOMOCER, notamment les fonctions opérationnelles, techniques, environnementales et sociales ainsi que les fonctions administratives et financières, en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Dans le cadre de sa démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de renforcer progressivement la coordination entre les fonctions concernées, la formalisation des responsabilités et la centralisation des informations nécessaires au suivi et au reporting des enjeux ESG matériellement significatifs.

1.4. Formation et renforcement des capacités

À ce jour, le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'un programme de formation spécifiquement structuré autour des enjeux ESG.

Les actions de formation existantes portent principalement sur des thématiques opérationnelles liées à l'activité industrielle, notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

Le Groupe SOMOCER prévoit d'intégrer progressivement les enjeux ESG pertinents dans ses actions de sensibilisation et de formation, en fonction des risques prioritaires identifiés et des besoins des différentes fonctions.

1.5. Projet d'accompagnement ESG

Le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'une démarche ESG formellement structurée.

La préparation de la présente note constitue une première étape dans la structuration de l'information relative aux enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence financière sur le Groupe.

Une réflexion portant sur la mise en place progressive d'une démarche ESG est envisagée afin de renforcer l'identification, le suivi et la prise en compte des enjeux ESG matériellement significatifs.

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

a. Business model et orientations stratégiques ESG

Le Groupe SOMOCER exerce une activité industrielle de fabrication et de commercialisation de carreaux céramiques destinés aux revêtements de sols et de murs. Son modèle économique repose principalement sur la transformation de matières premières minérales, l'utilisation d'équipements industriels spécialisés et la consommation d'énergie nécessaire aux différentes étapes du processus de fabrication.

À ce stade, le Groupe n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG au regard de leurs incidences financières potentielles. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de réaliser cette analyse afin de mieux identifier les enjeux ESG financièrement matériels et de renforcer progressivement leur intégration dans son dispositif de gestion des risques.

À ce stade, sur la base des caractéristiques de son activité et des informations disponibles, les principaux enjeux ESG considérés comme pertinents concernent notamment :

a. Enjeux environnementaux :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

Compte tenu des besoins énergétiques associés au processus de fabrication des carreaux céramiques, notamment aux opérations de séchage et de cuisson, la consommation énergétique constitue un enjeu susceptible d'influencer les coûts de production, la performance et la compétitivité du Groupe SOMOCER.

Autres enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux identifiés concernent notamment la consommation et la disponibilité des matières premières minérales, l'utilisation de l'eau et des autres ressources nécessaires à la fabrication, les émissions atmosphériques, la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques ainsi que la conformité aux exigences environnementales applicables.

b. Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux concernent principalement la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, la prévention des risques professionnels, la disponibilité des compétences techniques et le développement des compétences nécessaires à la continuité des activités.

c. Enjeux de gouvernance

Les enjeux de gouvernance concernent notamment la conformité réglementaire, le contrôle interne, la fiabilité de l'information financière et ESG ainsi que la gestion des principaux risques liés à l'activité.

Ces enjeux présentent à ce stade un caractère préliminaire et seront précisés et hiérarchisés dans le cadre de l'analyse de matérialité financière que le Groupe SOMOCER prévoit de réaliser.

1.2 Reporting de durabilité

À ce jour, le Groupe SOMOCER ne dispose pas d'un dispositif de reporting de durabilité formellement structurée. Les informations ESG disponibles sont issues des dispositifs de suivi existants au sein du Groupe, notamment en lien avec les activités industrielles, les consommations énergétiques, la maintenance, les ressources humaines et le suivi réglementaire.

Dans le cadre de la structuration progressive de la démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données ESG afin de mettre progressivement en place un dispositif de reporting permettant le suivi des enjeux considérés comme significatifs.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES ESG

Démarche d'identification et d'évaluation

Au 31 décembre 2025, le Groupe SOMOCER ne dispose pas encore d'une démarche formalisée permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG selon leur matérialité financière.

À ce stade, les risques pouvant présenter une dimension ESG sont appréhendés dans le cadre des dispositifs existants de gestion et de suivi des risques liés à l'activité du Groupe.

Dans le cadre de la réflexion engagée autour de la structuration de sa démarche ESG, le Groupe SOMOCER prévoit de formaliser progressivement une analyse permettant d'identifier et de hiérarchiser les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, sa performance, la continuité de ses activités ou ses perspectives.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le cadre de la phase transitoire du reporting ESG, le Groupe SOMOCER présente principalement des informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade.

À ce stade, les indicateurs quantitatifs ESG ne font pas encore l'objet d'un dispositif structuré et consolidé de reporting et aucune cible ESG chiffrée spécifique n'est formalisée. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, le Groupe prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données afin de mettre progressivement en place des indicateurs quantitatifs pertinents permettant le suivi de ses principaux enjeux ESG.

Dans ce contexte, les principales informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants au sein du Groupe SOMOCER sont présentées ci-après :

- **Efficacité énergétique et maîtrise des consommations**

En matière d'efficacité énergétique, le Groupe SOMOCER dispose d'une installation de cogénération mise en service en 2015, permettant la production simultanée d'électricité et de chaleur, ainsi que d'un système de récupération de chaleur installé au niveau des cheminées des fours industriels. Ces dispositifs contribuent à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie dans le processus de production.

À ce stade, les données relatives aux consommations énergétiques, à l'énergie produite ou récupérée ainsi qu'à la disponibilité et à la performance de ces équipements ne sont pas consolidées dans le cadre d'un reporting ESG structuré.

- **Utilisation des ressources et gestion des déchets**

Les dispositifs existants du Groupe SOMOCER couvrent notamment le suivi de l'utilisation des matières premières dans le cadre des activités industrielles ainsi que le suivi des obligations environnementales et de la gestion des déchets au niveau des fonctions concernées. La consommation d'eau, les émissions atmosphériques ainsi que la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques figurent parmi les enjeux environnementaux identifiés par le Groupe SOMOCER.

- **Santé et sécurité au travail**

En matière de santé et de sécurité au travail, les dispositifs existants portent notamment sur la prévention des risques professionnels liés à l'activité industrielle et la sensibilisation du

personnel. Ces actions s'inscrivent dans la prise en compte des risques associés aux équipements industriels et aux conditions de travail.

- **Formation et développement des compétences**

Le maintien et le développement des compétences nécessaires aux activités industrielles constituent un enjeu pour le Groupe SOMOCER. Les thématiques de formation pertinentes au regard de l'activité concernent notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

- **Gouvernance et conformité**

En matière de gouvernance, les actions portent principalement sur le suivi des obligations légales et réglementaires applicables aux activités du Groupe ainsi que sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Le Groupe SOMOCER prévoit par ailleurs de renforcer progressivement la prise en compte des enjeux ESG dans ses mécanismes de gouvernance, de collecte de l'information et de reporting.

Conclusion

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la présente note constitue une première étape dans la structuration de la démarche ESG du Groupe SOMOCER et de l'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir une incidence sur son activité et sa situation financière.

À ce stade, le Groupe SOMOCER n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG. Le Groupe prévoit de réaliser progressivement cette analyse afin de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans son dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, le Groupe prévoit également de renforcer ses dispositifs de collecte, de consolidation et de fiabilisation des données afin de compléter progressivement les informations qualitatives actuellement disponibles par des indicateurs quantitatifs pertinents.

Schémas des Solde d'Intermédiaire de Gestion
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en dinars tunisien)

PRODUITS	2025	2024	CHARGES	2025	2024	SOLDES	2025	2024
Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation			**Coût d'achat des marchandises vendues**			**Marges commerciale**		
Revenus et autres produits d'exploitation	85 153 897	90 570 116	Ou (Déstockage de production)					
Production stockée		0		-6 099 148	-9 292 706			
Production immobilisée	0	0						
Total	**85 153 897**	**90 570 116**	**Total**	**6 099 148**	**9 292 706**	**Production**	**79 054 749**	**81 277 410**
Production	**79 054 749**	**81 277 410**	**Achats consommés**	**49 268 317**	**56 786 194**	**Marge sur Coût matières**	**29 786 432**	**24 491 216**
Marge Commerciale			Autres charges externes	11 389 529	8 512 208			
Marge sur cout matière	29 786 432	24 491 216						
Subvention d'exploitation		0						
Total	**29 786 432**	**24 491 216**	**Total**	**11 389 529**	**8 512 208**	**Valeur ajoutée Brute**	**18 396 903**	**15 979 008**
Valeur Ajoutée Brute	18 396 903	15 979 008	Impôt et taxes	563 921	506 113			
			Charges de personnel	21 410 408	21 301 274			
						Excédent Brut ou insuffisance		
			Total	**21 974 329**	**21 807 387**	**D'exploitation**	**-3 577 426**	**-5 828 379**
Excédent brut d'exploitation	-3 577 426	-5 828 379	Ou insuffisance brute d'exploitation					
Autres produit ordinaires	2 001 278	333 810	Autres charges ordinaires	1 831 788	1 384 799			
Produits financiers	1 741 716	2 156 154	Charges financières	17 475 825	16 676 834			
			Dotations aux amortissements et aux					
Transferts et reprises de charges	0	0	provisions ordinaires	22 892 315	26 664 952			
Quôtes parts des subventions d'investissement			Impôt sur le résultat ordinaire	587 307	510 849			
						Résultat des activités Ordinaires (positif ou		
Total	**165 568**	**-3 338 415**	**Total**	**42 787 235**	**45 237 434**	**négatif)**	**-42 621 667**	**-48 575 849**
Résultat positif des Activités ordinaires	-42 621 667	-48 575 849	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Effets positifs des modifications comptables	0	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
			Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modification comptables	0	0			
						Résultat Net après Modifications		
Total	**-42 621 667**	**-48 575 849**	**Total**	0	0	**Comptables**	**-42 621 667**	**-48 575 849**

Tableau des variations des emprunts bancaires.

STE	Désignation	Principal	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
			Total F.P	Éch à +1 an	Éch à -1 an	Additions	Règ éch	Total F.P	Éch à +1 an	Éch à -1 an
SOMOCER	EMPRUNT UIB 588 125	588 125	588 125	375 747	212 378		-159 380	428 745	179 705	249 040
SOMOCER	EMPRUNT BNA 2 164 000	2 164 000	1 406 600	865 600	541 000		-108 200	1 298 400	432 800	865 600
SOMOCER	EMPRUNT BIAT 1500000.0	1 500 000	975 000	600 000	375 000		-225 000	750 000	300 000	450 000
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 1370.000	1 370 000	953 288	616 549	336 740		0	953 288	471 818	481 470
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR400.000	400 000	279 393	181 215	98 178		0	279 393	138 838	140 555
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 500.000	500 000	340 694	217 797	122 898		0	340 694	164 975	175 719
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 400.0002	400 000	278 332	180 014	98 318		0	278 332	137 757	140 575
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 400.000	400 000	278 332	180 014	98 318		0	278 332	137 757	140 575
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 2700.000	2 700 000	1 878 743	1 215 096	663 648		0	1 878 743	929 861	948 882
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 560.000	560 000	382 452	244 807	137 645		0	382 452	185 647	196 805
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 365.000	365 000	253 978	164 263	89 715		0	253 978	125 703	128 275
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 275.000	275 000	191 353	123 760	67 594		0	191 353	94 708	96 645
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 822.000	822 000	571 973	369 929	202 044		0	571 973	283 088	288 885
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 200.000	200 000	139 696	90 608	49 089		0	139 696	69 419	70 277
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 358.000	358 000	250 057	162 187	87 869		0	250 057	124 260	125 796
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 456.000	456 000	134 286	0	134 286		36	134 322	0	134 322
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 214.000	214 000	53 938	0	53 938		0	53 938	0	53 938
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 461.000	461 000	139 247	0	139 247		0	139 247	0	139 247
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 771.000	771 000	233 886	0	233 886		0	233 886	0	233 886
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 568.000	568 000	194 284	0	194 284		0	194 284	0	194 284
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 284205	284 205	41 470	0	41 470		0	41 470	0	41 470
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 510443	510 443	217 645	0	217 645		0	217 645	0	217 645
SOMOCER	EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 820 000	3 575 433	2 170 089	1 405 344		0	3 575 433	1 511 709	2 063 724
SOMOCER	EMPRUNT STB 36978	36 978	25 973	15 848	10 125		0	25 973	10 565	15 408
SOMOCER	EMPRUNT STB 5400	5 400 000	2 016 194	0	2 016 194		0	2 016 194	0	2 016 194
SOMOCER	EMPRUNT STB 27439.142	27 439	18 864	10 976	7 889		0	18 864	6 860	12 005
SOMOCER	EMPRUNT STB 1000	1 000 000	716 667	333 333	383 333		0	716 667	133 333	583 333

SOMOCER	EMPRUNT STB 1164	1 164 000	911 800	465 600	446 200		0	911 800	232 800	679 000
SOMOCER	EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 926 000	5 185 250	2 592 625	2 592 625		0	5 185 250	1 111 125	4 074 125
SOMOCER	EMPRUNT ATT 6 260 000	6 260 000	0			6 260 000		6 260 000	6 260 000	0
SOMOCER	EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	1 082 000	934 371	493 418	440 953		-934 371	0	0	0
SOMOCER	EMPRUNT AMEN B 500/2175	500 000	285 714	178 571	107 143		-71 429	214 286	107 143	107 143
SOMOCER	EMPRUNT AMEN B 800/2175	800 000	514 286	342 857	171 429		-114 286	400 000	228 571	171 429
SOMOCER	EMPRUNT AMEN B 800II/2175	800 000	514 286	342 857	171 429		-114 286	400 000	228 571	171 429
SOMOCER	EMP. AMEN 1 000 000	1 000 000	0			1 000 000		1 000 000	0	1 000 000
SOTEMAIL	ATTIJ (0,800 MD)	800 000	501 393	315 847	185 546		-144 263	357 130	141 224	215 906
SOTEMAIL	BH (3.5 MD)	3 500 000	3 041 492	1 642 995	1 398 497		0	3 041 492	1 006 663	2 034 828
SOTEMAIL	BH (7 MD)	7 000 000	261 782	0	261 782		0	261 782	0	261 782
SOTEMAIL	BNA (1.450 MD)	1 450 000	1 160 000	700 833	459 167		-24 167	1 135 833	410 833	725 000
SOTEMAIL	BNA (3.849 MD)	3 849 500	2 081 939	238 721	1 843 218		-128 428	1 953 511	0	1 953 511
SOTEMAIL	STB (0,116 MD)	116 000	53 421	18 854	34 566		-28 282	25 139	0	25 139
SOTEMAIL	STB (0,724 MD)	724 000	555 067	289 600	265 467		0	555 067	144 800	410 267
SOTEMAIL	STB (0.004 MD)	4 000	2 839	1 585	1 254		-990	1 849	792	1 056
SOTEMAIL	STB (0.017 MD)	17 000	9 996	7 344	2 652		-1 836	8 160	4 896	3 264
SOTEMAIL	STB (0.020 MD)	20 000	11 502	8 179	3 323		-3 067	8 435	5 112	3 323
SOTEMAIL	STB (0.169 MD)	169 000	104 544	44 431	60 113		-29 044	75 500	13 068	62 432
SOTEMAIL	STB (0.181 MD)	181 000	100 969	20 194	80 775		-20 194	80 775	0	80 775
SOTEMAIL	STB (0.805 MD)	805 000	402 518	0	402 518		-100 629	301 888	0	301 888
SOTEMAIL	STB (1 MD)	1 000 000	633 333	333 333	300 000		-100 000	533 333	133 333	400 000
SOTEMAIL	STB (1,191 MD)	1 191 000	376 295	0	376 295		0	376 295	0	376 295
SOTEMAIL	STB (1,7 MD)	1 700 000	786 905	157 381	629 524		-37 714	749 190	0	749 190
SOTEMAIL	STB (2.470 MD)	2 470 000	2 315 625	1 235 000	1 080 625		0	2 315 625	617 500	1 698 125
SOTEMAIL	STB (5 MD)	5 000 000	1 000 000	0	1 000 000		0	1 000 000	0	1 000 000
SOTEMAIL	UBCI (1,35 MD)	1 350 000	28 125	0	28 125		-28 125	0	0	0
SMC	Emprunt Attijari	205 124	273 526	186 958	86 568		-86 568	186 958	93 054	93 904
ABC	Emprunt AB	1 110 000	270 724	0	270 724		-270 724	0		
ABC	Emprunt STB	1 340 000	444 211	175 000	269 211		-44 211	400 000	175 000	225 000
	Total emprunts en dinars	**77 684 814**	**38 897 814**	**17 910 015**	**20 987 799**	**7 260 000**	**-2 775 156**	**43 382 657**	**16 353 292**	**27 029 365**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis le 29 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de La Société Moderne de Céramique

Menzel El Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés négatifs de 58.738.177 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice qui s'élève à 42.621.667 DT.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1) Ainsi qu'il en est fait mention dans la note I.2 aux états financiers consolidés, des participations dans le capital social des sociétés SOMOSAN, EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING, TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC («LTD KIT»), Media plus et SOTEX Alger ont été exclues du périmètre de consolidation pour des raisons liées principalement à l'absence d'informations financière ou l'absence de contrôle.

Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière pour ces sociétés au 31 décembre 2025, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

2) Le Groupe détient une participation dans le capital de la société SANIMED pour un montant de 3.253 mille DT (provisionnée à hauteur de 1.487 mille DT) et une participation dans le capital de la société SOMOSAN pour un montant de 3.325 mille DT (non provisionnée) Au vu de l'examen de la performance historique et de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision complémentaire de 939 mille DT devrait

être constatée au titre de la participation SANIMED. Par ailleurs, une provision pour dépréciation devrait être estimée et constatée au titre de la participation SOMOSAN.

3) Le Groupe SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SOMOSAN, ABC Gros, SANIMED et AB Corporation (parties liées) et sur les sociétés hors groupe pour des montants respectifs de 6.579 mille DT et 986 mille DT. Ces créances sont partiellement provisionnées pour des montants respectifs de 139 mille DT et 353 mille DT.

Étant donné le retard constaté dans le recouvrement de ces créances ainsi que les impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'un complément de provision de 5.610 mille DT devrait être constaté au niveau des états financiers consolidés en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances.

Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant de 14.500 mille DT. Ainsi, une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture de l'engagement potentiel lié au titre de la caution octroyée à SOMOSAN qui est actuellement en situation financière difficile.

4) Dans le cadre de l'audit des états financiers de SOMOCER et de SOTEMAIL, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risquerait de constituer une limitation à nos travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 77.379 mille DT et provisionnées à hauteur de 24.707 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 61.369 mille DT et provisionnés à hauteur de 3.725 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note II.2 des états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. SOMOCER a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés au contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice, 2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à une taxation d'office de l'ordre de 282 mille DT. La société ABC a eu recours en justice en formulant son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments fort défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 164 mille DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à cette taxation. Les procédures judiciaires liées à cette affaire avec l'administration fiscale sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés exprimées ci-dessus.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL sont confrontées et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé à la direction générale de chacune des deux sociétés des éclaircissements relatifs aux actions que comptent entreprendre face à cette situation. Deux lettres datées du 20 août 2026 ont été adressées séparément aux directions générales des deux sociétés à l'effet de nous faire part du respect des engagements d'une part et l'avancement de la mise en place des plans de restructuration des crédits bancaires et la formalisation des nouveaux accords de financement avec les banques d'autre part.

Une réponse du management de chacune des deux sociétés nous a été communiquée en date du 26 août 2026, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles en cours de mise en œuvre afin de remédier à la situation. Par ailleurs, un des principaux actionnaires de SOMOCER s'est engagé à apporter son soutien financier et opérationnel au Groupe pour qu'il peut faire face à ses engagements financiers en cas de besoin.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et IX « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation notamment la mise en place des crédits de restructuration et de gestion. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2026-2035 sur lequel il estime que les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL seront en mesure d'honorer leurs engagements et redresser leur situation financière.

Par ailleurs, les états financiers des sociétés ABC, 3S trading et Somocer Négoce arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaitre des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social

La capacité du Groupe SOMOCER à continuer son exploitation et à honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau des business plan ainsi que du support financier des actionnaires.

Application de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

SOMOCER ne s'est pas conformée à l'article 275 du code des sociétés commerciales se rattachant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir au moins une fois par an, dans un délai de six mois au maximum après la clôture de l'exercice à l'effet d'approuver les états financiers de l'année clôturée au 31 décembre 2025.

Les Commissaires aux Comptes Associés **MTBF**	**CRG Audit**
Ahmed SAHNOUN	**Chiraz DRIRA**